

Adresse de la société républicaine de Sancerre (Lot) qui félicite la Convention pour la destruction des factions des conspirateurs et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Sancerre (Lot) qui félicite la Convention pour la destruction des factions des conspirateurs et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 526-527;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27335_t1_0526_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Sainte-Pélagie	220
Madelonnettes	285
Montprin, rue N.-D. des Champs	62
Abbaye	108
Bicêtre	948
Salpêtrière	514
Chambres d'arrêt à la Mairie	114
Fermes	6
Luxembourg	803
La Bourbe	527
Brunet, rue de Buffon	49
Picpus, f ^{re} S ^t -Antoine	201
Réfectoire de l'Abbaye	114
Caserne des Petits Pères	159
Les Anglaises, rue S ^t -Victor	145
Les Anglaises, r. de Loursine	127
Caserne rue de Vaugirard	130
Les Carmes, r. de Vaurigard	351
Les Anglaises, f ^{re} S ^t -Antoine	81
Coignard, à Picpus, n° 6	61
Ecossais, r. des fossés S ^t -Victor	99
S ^t -Lazare, f ^{re} S ^t -Lazare	683
Picquenot	35
Geoffroy, r. de la Folie-Renaud	24
Belhomme, r. de Charonne, n° 70.....	102
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	116

Total..... 7020

35

Les membres de la Société populaire de Souvigny, près Moulins, district de Moulins, département de l'Allier, envoient des observations à la Convention nationale, relatives au décret du 14 frimaire dernier qui ordonne le dessèchement de tous les étangs, à l'exception de quelques-uns à cause de leur utilité.

Ils représentent que tous ces étangs ne sont pas propres à la culture ni aux semences; qu'en général, ces terrains, refroidis par le séjour habituel des eaux, ne peuvent se féconder qu'après avoir été échauffés, élaborés par la chaleur du soleil, et avoir reçu, par l'impression de l'air, les sels productifs de la végétation, et que, d'un autre côté il est à craindre que les étangs conservés pour abreuvoirs ne se dessèchent trop aisément aux chaleurs de l'été, et que les bestiaux, manquant d'eau, ne se trouvent en proie aux maladies funestes qui en sont la suite.

En conséquence, ils proposent à la Convention de décréter que, par trois experts cultivateurs, pris hors du sein des communes intéressées, et choisis par les directoires du district, sur une liste indicative fournie par les conseils généraux des communes il sera procédé à la vérification des étangs susceptibles d'être ensemençés et convertis en prairies, ou devant conserver leur destination, pour leur rapport et décision être confirmés par les directoires de département, sur l'avis de celui de district (1).

36

La Société populaire de Riom expose qu'elle a armé et équipé à ses frais un cavalier jacobin;

(1) P.V., XXXVIII, 52.

que dans cette commune il y a 4 ateliers en activité pour la fabrication du salpêtre; qu'elle a offert, sur l'autel de la patrie, 2 500 liv., tant en numéraire qu'en assignats, 661 chemises, 296 draps de lit, 209 paires de bas, 46 paires de souliers, 12 paires de bottes, 131 aunes de toile ou de coutil, et une grande quantité d'autres effets d'équipement; grande partie de ces effets a été envoyée à l'armée des Pyrénées-Orientales à la voix de Soubrany, qui a fait connoître les besoins de cette armée.

Les jeunes gens de la première réquisition, au nombre de 2 100, sont partis gaiement; ils ont été accompagnés au loin par la Société populaire et les autorités constituées, au bruit d'une musique guerrière, et sous les yeux des prisonniers autrichiens, qui ne pouvoient s'empêcher d'en marquer leur admiration. Des citoyens travaillent gratuitement depuis 5 mois pour les besoins de l'armée. La Société jure de maintenir sans cesse cet esprit public: le local exigeant beaucoup de réparations pour contenir les habitants qui y affluent, elle demande à la Convention une somme de 10 000 liv., qui seront employées à cet usage.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

37

La Société républicaine et montagnarde de Sancerre, chef-lieu de district, département du Lot, écrit à la Convention que, grâce à son énergie, elle a détruit les factions des conspirateurs; qu'elle l'engage à ne rien laisser en arrière qui puisse compromettre la liberté de 25 millions d'individus, et à pulvériser tous ses ennemis. Vous ferez triompher la démocratie, dit-elle, et fondez le bonheur d'un peuple généreux sur des bases de justice et de probité, vous resterez à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau politique ne soit plus battu par la tempête. Les membres du Comité de salut public ont la confiance de la nation ils sont l'effroi de l'Europe: maintenez-les- à leur poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Sancerre, s.d.] (3).

« Représentans du peuple,

Grâces à votre énergie, au caractère inflexible que vous avez déployé, les factions des tirans sont détruites. Les chefs des conjurés ne sont plus, mais l'espoir vit encore dans l'âme de leurs complices; ils attendent l'instant où le tonnerre ne grondant plus sur leurs têtes coupables, il pourront rallier les restes de leur parti, et renouer leurs atroces manœuvres: dépositaires et responsables du bonheur de 25 millions d'hommes, vous ne laisserez en arrière rien de ce qui peut compromettre la liberté; vous pulvériserez tous ses ennemis, et ne souffrirez pas que le sol de la République soit plus long tems fatigué de leur odieuse présence. Secondés par les vertus des sans-culottes, vous ferés triom-

(1) P.V., XXXVIII, 52. Minute du p.v. (C 306, pl. 1153, p. 30). Bⁱⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t); J. Perlet, n° 608; S.-Culottes, n° 462.

(2) P.V., XXXVIII, 53.

(3) C 306, pl. 1153, p. 31; mention dans F¹² 1479.

pher la constitution démocratique, et fonder le bonheur d'un peuple généreux sur des bases de justice et de probité. Vous tiendrez avec fermeté les rênes du gouvernail et ne vous en désaisirez que lorsque le vaisseau politique ne sera plus battu par la tempête; les membres du Comité de salut public ont la confiance de la République entière, ils sont l'effroi des tyrans de l'Europe; maintenant les à leur porte. D'autres avec les mêmes vertus, n'auraient pas ce coup d'œil, cette expérience qui décide du succès.

La présence des représentants dans les départements sera long temps nécessaire : il importe que l'énergie ne s'y affaiblisse pas. Bo a électrisé dans celui du Lot toutes les âmes; pendant son séjour l'esprit public y a fait plus de progrès que depuis le commencement de la révolution; nous vous demandons de le laisser parmi nous aussi long temps que l'intérêt de la République n'exigera pas son rappel; il nous est devenu encore plus cher par les dangers qu'il a courus : ici le peuple s'est levé en masse pour venger l'outrage fait à la représentation nationale; mais au milieu de la douleur que nous a causé un événement aussi funeste, nous nous sommes félicités qu'il se soit passé hors de notre territoire, et que le sol de ce district n'ait jamais été souillé par des attentats aussi inouïs ».

DOCET (*présid.*), V. MIRAMON (*secrét.*), JAZAIS (*secrét.*).

38

La Société populaire et régénérée de Saint-Quentin félicite la Convention sur le décret qui proclame deux vérités sublimes, l'existence de l'Etre Suprême, et l'immortalité de l'âme. Votre décret fait triompher la vertu et terrasse le crime, dit-elle, couronne Marat et voue Danton à l'opprobre éternel : il fait pâlir la perfidie et l'imposture.

Cette Société voue les rois à l'exécration du monde entier, qui, depuis des siècles, souillent la terre : il est temps de la purifier. Que la foudre des nations écrase leurs trônes, et qu'ils soient ensevelis sous leurs ruines.

Législateurs, tel est le vœu de notre Société, toujours ardente pour la liberté, l'égalité, et pour la gloire de la Convention nationale.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (1).

[St-Quentin, 29 flor. II] (2).

« Législateurs,

Vous venez de proclamer deux vérités sublimes et éternelles, l'existence de l'Etre Suprême, l'immortalité de l'âme; elles consolent le père, l'époux, l'ami, qui perdent ce qu'ils ont de plus cher au monde; elles embrasent le républicain qui se dévoue pour la patrie, et se précipite avec transport dans les bras de l'éternité; elles désespèrent les tyrans, qui traitant leurs semblables comme un troupeau de bétail, haïssent l'égalité jusques dans le tombeau.

(1) P.V., XXXVIII, 54. *J. Matin*, n° 671 (*sic*); *S.-Culottes*, n° 462; *J. Lois*, n° 602; *J. Perlet*, n° 608.

(2) C 306, pl. 1153, p. 32.

Législateurs, vous avez confondu cette calomnie profondément atroce, dernière ressource des conspirateurs qui nous faisoit dire que nous n'étions que de vils automates, dont toute l'intelligence consistoit dans un heureux mécanisme; que semblables à ces bulles légères que forme une pluie orageuse sur le courant des ravines, nous ne paraissions au monde un instant que pour disparaître l'instant qui suit.

Votre décret fait triompher la vertu et terrasse le crime; il couronne Marat, et voue Danton à l'opprobre éternel; il fait pâlir la perfidie et l'imposture.

Nous athées! Nous qui avons proclamé les droits de l'homme en présence et sous les auspices de l'Etre Suprême; impies! Nous, sur qui la providence veille sans cesse; les impies sont ceux qui profanent indignement le nom de Dieu, en le faisant servir à leurs passions. Les impies sont ceux qui, osant se dire les images de la divinité, exigent pour eux mêmes des honneurs qui leur sont dûs; les impies sont ceux qui salarient l'incendie, l'assassinat, le poison et tous les crimes; les impies sont ceux qui ordonnent des jeûnes et des prières publiques, attentatoires à la souveraineté du peuple; les impies sont les Rois.

Depuis des siècles ils souillent la terre; il est temps de la purifier. Que la foudre des nations écrase leurs trônes, et qu'ils soient ensevelis sous leurs ruines.

Législateurs, tel est le vœu de notre Société, toujours ardente pour la liberté, l'égalité, et pour la gloire de la Convention nationale. S. et F. ».

LE ROY (*présid.*), N. SARGET père (*secrét.*), MEURON (*secrét.*).

39

Les membres composant la Société populaire de Fougerolles, département de la Mayenne, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et lui annoncent qu'ils ont envoyé au district 41 marcs 5 onces d'argenterie, provenant de leur ci-devant église. Ils donnent des détails de la manière dont on s'y est pris pour combattre les brigands appelés Chouans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (1).

40

Les citoyens des communes de Saint-Benoit, d'Hebertot et du Vieux-Bourg, département du Calvados, district et canton du Pont-Chalier, ci-devant Pont-Levêque, invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le territoire français soit entièrement purgé de ces hordes d'esclaves et de tyrans qui ne cessent d'entraver notre sainte liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXVIII, 54.

(2) P.V., XXXVIII, 54.